

sions flatteuses que vous énoncez à leur égard, et je vous assure que le même sentiment loyal qui m'a animé augmenteroit, s'il étoit possible, la promptitude que le sentiment de devoir seul me fera sentir, à séconder toutes mesures qui auront pour but l'avantage de la province."

Le 2 de Février la Chambre d'Assemblée reçut par M. R. R. Loring, Ecuyer, secrétaire civil de Son Excellence l'administrateur en chef le message suivant :—

*" Gordon Drummond, Administrateur en Chef.*

" L'administrateur en chef a reçu ordre de Son Altesse Royale le Prince Regent de faire connoître à la Chambre d'Assemblée de cette province, son bon plaisir concernant certaines accusations portées par cette Chambre contre le juge en chef de la province et le juge en chef de la cour du banc du roi pour le district de Montréal.

" Quant aux accusations qui concernent les actes fait, par un ci-devant gouverneur de la province, les quels actes l'assemblée ayant pris sur elle de les trouver injustes ou illégaux à imputé, par une semblable supposition, aux avis donnés par le juge en chef à ce gouverneur, Son Altesse Royale a jugé qu'une enquête ne pouvoit être nécessaire, en ce qu'elle ne pouvoit être instituée, sans admettre le principe que le gouverneur d'une province peut à sa propre discretion, se devâir de toute responsabilité sur des points de gouvernement.